

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 1667 /MPMB/DGD/DU 10 FEV 2014

(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Contrôle de l'authenticité des déclarations en détail destinées à l'exportation par voie maritime

Réf : - Code des douanes;

- Arrêté n° 047/MPMEF du 15 février 2013;

- Circulaire n° 1459 du 05 juillet 2010.

Dans le cadre de la sécurisation des opérations de dédouanement des marchandises destinées à l'exportation par voie maritime, l'arrêté n° 047 et la circulaire n° 1459 visés en référence, ont institué les formalités ci-après:

- la présentation aux PC dédiés d'une déclaration en détail avant l'accès des marchandises à la zone sous douane ;
- l'activation de la transaction du Bon d'embarquement (BE) par les acconiers avant l'embarquement des marchandises.

En vue d'optimiser ces mesures et garantir l'efficacité du contrôle douanier, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers, que **les agents des douanes et les acconiers, intervenant dans la procédure d'exportation, doivent impérativement vérifier au Sydam l'authenticité de la déclaration en détail en activant la transaction d'interrogation** selon les modalités suivantes:

➤ **Pour les agents des douanes:**

- avant d'autoriser l'accès des marchandises à la zone sous douane du port (Subdivision Surveillance Générale);
- avant la délivrance du Bon à Enlever-BAE (Section Visite-Export).

Tout manquement à ces prescriptions obligatoires expose leurs auteurs aux sanctions disciplinaires prévues par les dispositions réglementaires en vigueur, sans préjudice des poursuites judiciaires.

➤ **Pour les acconiers:**

- Avant l'établissement du bon d'embarquement.

En cas d'inobservation de cette formalité substantielle, préjudiciable aux intérêts du Trésor public, l'acconier sera sanctionné de l'amende légale exigible sans possibilité de transiger, indépendamment des autres peines prévues au code des douanes.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Ampliations:

- MPMB/Cab
- FEDERMAR
- GEPEX
- CGECI
- FNISCI
- UGECI
- WEBB FONTAINE
- PAA
- PASP
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires
- Toutes Directions Douane

Col-Maj. Issa COULIBALY

